

Association « **Les Amis d'Andy** »  
147 rue Albert LANVIN  
59234 FRESSAIN  
Mail : asso.lesamisdandy@gmail.com  
Site : [www.lesamisdandy.com](http://www.lesamisdandy.com)



Présidente : Michèle Desenfant  
Tél. : 06 32 06 63 84

## Convention de prêt du géant **ANDY**

*Premier géant en fauteuil représentant les personnes handicapées dans les fêtes et les manifestations publiques*

**Entre** l'association *LES AMIS D'ANDY*, domiciliée au 147 rue Albert LANVIN à FRESSAIN (59234), représentée par sa présidente, Mme Michèle Desenfant, (ci après l'intervenant)

Et, (*dénomination*)....., domicilié(e)  
.....  
représenté(e) par (*Nom, prénom, Fonction*).....  
(ci-après l'organisateur)

**Il est convenu ce qui suit,**

### **Article 1 : Objet**

L'organisateur engage la participation du géant *ANDY* dans l'événement intitulé :  
.....  
En date(s) du .....

L'intervenant accorde cet engagement aux conditions précisées dans les articles suivants.

### **Article 2 : Obligations respectives**

L'intervenant assure la mise à disposition du géant *ANDY* aux dates de l'événement.

Durant l'événement, l'organisateur assure le service général et la prise en charge des éventuels accompagnateurs d'*ANDY*.

L'organisateur s'engage également à trouver pour le géant *ANDY* un lieu abrité et en sûreté aux dimensions adéquates, si l'événement devait durer plusieurs jours ou en cas d'intempéries.

Pour information, le géant Andy mesure 2m40 de hauteur, 90cm de large, et pèse 70 kg, il n'est pas démontable mais peut être éventuellement couché.

Le géant peut être porté ou poussé.

Association « **Les Amis d'Andy** »  
147 rue Albert LANVIN  
59234 FRESSAIN  
Mail : asso.lesamisdansdy@gmail.com  
Site : [www.lesamisdandy.com](http://www.lesamisdandy.com)



Présidente : Michèle Desenfant  
Tél. : 06 32 06 63 84

### **Article 3 : Coût et règlement**

L'organisateur s'engage à régler à l'intervenant la somme de 300€ pour la mise à disposition du géant

Ce règlement s'effectuera en un versement par chèque à l'ordre de l'association *LES AMIS D'ANDY*, le jour de l'événement au plus tard.

L'intervenant, au plus tard le jour de l'événement, adressera une facture à l'organisateur sous forme de demande de règlement référée à la présente convention.

Dans le cas d'un transport assuré par l'association Les Amis d'Andy, et selon la distance, une participation aux frais kilométriques est demandée.

#### *Détails de tarification :*

- Forfait minimal (base) : 300€ pour la durée de l'évènement.
- Déplacement du géant assuré par l'association Les Amis d'Andy calculé au départ de Sin Le Noble (59450) : 150€ (+ 0.60€/km au-delà de 150kms aller/retour)
- Accompagnement du géant assuré par l'association Les Amis d'Andy (ex : défilé, parade ...) :

100€

### **Article 4 : Assurance**

L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'animation, au déroulement de l'événement objet de la présente convention. Ces assurances couvrent sa responsabilité civile et financière.

### **Article 5 : Dispositions particulières**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Association « **Les Amis d'Andy** »  
147 rue Albert LANVIN  
59234 FRESSAIN  
Mail : asso.lesamisdandy@gmail.com  
Site : [www.lesamisdandy.com](http://www.lesamisdandy.com)



Présidente : Michèle Desenfant  
Tél. : 06 32 06 63 84

**Article 6 : Annulation de la convention**

L'annulation de la présente convention dans un délai inférieur à 15 jours calendaires de l'évènement, entraînera l'obligation de verser une indemnité de 100€.

Fait à FRESSAIN le.....

Pour l'organisateur,

Pour l'association,